

PROGRAMME REMISE A NIVEAU SSIAP 3 « CHEF DE SERVICE DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES »

DUREE : 35 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

PRESENTATION DU METIER

Les personnels des services de sécurité incendie ont pour mission d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens.

Les agents des services de sécurité incendie ont pour missions :

- Le management du service de sécurité ;
- Le conseil du chef d'établissement en matière de sécurité incendie ;
- L'assistance à personnes au sein des établissements où ils exercent ;
- Le suivi des obligations de contrôle et d'entretien (tenue des registres et de divers documents administratifs concourant à ce service).

PUBLIC VISE

Tout détenteur d'un SSIAP3 ou équivalent ou d'un ERP3 ou IGH3 ne pouvant justifier de 1607 heures en poste de SSIAP3

PRE-REQUIS

- Avoir le SSIAP3 ou équivalent ou ERP3 ou IGH3... ayant dépassé la date de validité triennale.
- Être titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité).
- Certificat médical de moins de 3 mois pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie

OBJECTIF DE FORMATION

Remise à niveau des connaissances théoriques et pratiques du SSIAP3 relatives aux Établissements Recevant du Public et Immeubles de Grande Hauteur dans le domaine de la sécurité incendie.

MODALITE DE SUIVI DU PROGRAMME

- Feuille de présence.
- Feuille de suivi quotidien du programme (déroulé pédagogique).
- Attestation de fin de la formation.
- Questionnaire de satisfaction remis aux stagiaires à la fin de la formation...
- Attestation de remise à niveau SSIAP3 délivrée au stagiaire qui aura suivi l'ensemble du programme

NIVEAU ET/OU DOMAINE D'ACTIVITE

FORMACODE : 42811 – SSIAP NSF : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : contact@ifps-formation.fr

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

PROGRAMME REMISE A NIVEAU SSIAP 3
« CHEF DE SERVICE DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET
D'ASSISTANCE A PERSONNES »

DUREE : 35 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

REFERENCE REGLEMENTAIRE

-Arrêtés : 2 mai 2005 modifié - 25 juin 1980 modifié - 22 juin 1990 modifié - 18 octobre 1977 modifié.

-Arrêté du 30 décembre 2010 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions.

-Arrêté du 30 décembre 2011 portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique.

-Code de la construction et de l'habitation (Art. R. 123-4 à 11 et R. 122-9).

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTENU

SEQUENCE 1 : DOCUMENTS ADMINISTRATIFS 03H00

- Les obligations en matière d'affichage.
- Élaboration des cahiers des consignes et du permis de feu.
- Suivi et planification des contrôles réglementaires.
- Gestion et conservation de l'ensemble des documents propres à sa mission.
- Application (01h00) : élaboration de consignes et rédaction d'un plan de prévention.
-

SEQUENCE 2 : COMMISSION DE SECURITE 03H00

- Composition des commissions de sécurité.
- Rôle des commissions de sécurité.
- Missions des commissions de sécurité.
- Documents à transmettre ou à tenir à disposition Application (01h00) : exercice de préparation de l'accueil et de la visite des membres de la commission de sécurité.

SEQUENCE 3 : REGLEMENTATION 07H00

- Règlement de sécurité dans les ERP
- Dispositions générales, dispositions particulières et spéciales
- Règlement de sécurité dans les IGH
- Rappel des textes sur les moyens de secours
- Rappel sur le code du travail, Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP.
- Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

SEQUENCE 4 : NOTIONS DE DROIT CIVIL ET PENAL 02H00

- La délégation de pouvoir et la délégation de signature
- La responsabilité civile et la responsabilité pénale
- Le délit de la mise en danger de la vie d'autrui
- SEQUENCE 5 : FONCTION MAINTENANCE 02H00
- Contextes d'obligations réglementaires
- Aspects juridiques
- Différents types de contrats
- Normalisation
- Application (0h30) : analyse critique et retours d'expérience.

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : contact@ifps-formation.fr

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

PROGRAMME REMISE A NIVEAU SSIAP 3
« CHEF DE SERVICE DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET
D'ASSISTANCE A PERSONNES »

DUREE : 35 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

SEQUENCE 6: ÉTUDE DE CAS 03H00

- Rappel de la méthode
- Lecture de plan
- Application (02h00) : rédaction d'une notice technique de sécurité

SEQUENCE 7 : L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES 02H00

- Les dispositions réglementaires
- Application (01h00) : analyse critique et retours d'expérience
- SEQUENCE 8 : ANALYSE DES RISQUES 05H00
- Évaluation du maintien du niveau de sécurité
- Le document unique
- Le plan de prévention
- Évaluation des risques de travaux par points chauds
- Application (02h00) : étude d'un cas pratique

SEQUENCE 9 : MOYENS DE SECOURS 02H00

- Moyens d'extinction incendie + entretien et vérifications
- Moyens d'alerte des secours
- Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours
- Connaître et savoir exploiter un SSI

SEQUENCE 10 : ORGANISATION D'UN SERVICE DE SECURITE INCENDIE 06H00

- Organisation du service
- Recrutement
- Missions
- Équipements
- Organiser les rondes
- Documents du service
- Application (02h00) : Etablir une note écrite sur les principes d'organisation d'une équipe de sécurité.

MODALITES D'ORGANISATION

NB : Nos formations se déroulent essentiellement dans nos locaux équipés à cet effet.

Durée totale minimum :

21 heures

Effectif minimum et maximum :

De 4 personnes minimum à 12 personnes maximum en présentiel

Modalités d'intersession :

Sans objet

Méthodes pédagogiques :

Alternance des méthodes pédagogiques suivantes : les méthodes affirmatives, interrogatives, et les méthodes actives

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : **01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10** @ : **contact@ifps-formation.fr**

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

DUREE : 35 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

Moyens pédagogiques :

Présentations Powerpoint, vidéos, plateformes e-learning, livret pédagogique

- * Le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire :
- * Plusieurs ordinateurs portables (sous Windows)
- * Les logiciels appropriés
- * La connexion Internet et à notre serveur
- * Les supports papiers
- * Ecrans interactifs

Moyens techniques :

Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le préfet

Plateau technique validé par Bureau de la prévention et de la réglementation incendie de Paris.

Liste des matériels et équipements :

- * Extincteurs (eau, poudre, Co2) en coupe
- * Robinet incendie armé (en état de fonctionnement)
- * Tête d'extinction automatique à eau. Enregistreur des évènements avec possibilité de lecture.
- * Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents
- * Appareils émetteurs-récepteurs (1 jeu), modèle de points de contrôle de ronde
- * Système de sécurité incendie de catégorie A raccordé à des DAS
- * Divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels. Modèle de coupure d'urgence (électrique, porte automatique etc...)
- * Un volet de désenfumage équipé de son système de déclenchement * Un clapet coupe-feu équipé
- * Informatique : notion de réception d'une alarme provenant d'un système informatique (prise en compte, traitement)
- * Emploi du téléphone (réception, appel)
- * Registre de prise en compte des évènements (heure, motif, localisation, traitement)
- * Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses
- * Films et vidéos sur l'évolution d'un feu dans une pièce
- * Films/vidéo/CD Rom sur un sinistre réel
- * Ouvrages en relation avec la matière enseignée
- * Plusieurs jeux de plans
- * Matériel informatique avec logiciels adaptés (création de planning, création de budget, etc.)
- * Système informatisé de réponses pour la réalisation de l'épreuve QCM

Qualification des formateurs :

- Intervenants avec une qualification minimum : de SSIAP 3 (ou équivalent) ou DUT avec une expérience de 2 ans dans la formation SSIAP 1 ou 2, ou BREVET DE PREVENTION
- Ou experts reconnus dans le domaine de compétence à traiter

EVALUATIONS FORMATIVES

- * Le formateur met en place des évaluations afin de valider les acquis en cours de formation
- * Le formateur déclenche l'évaluation au moment le plus opportun dans le parcours d'un stagiaire ou d'un groupe de stagiaires. Une évaluation complémentaire peut être proposée au candidat pour les compétences non maîtrisées.
- * Fiche d'évaluation Questionnaire pendant ou à l'issue de l'enseignement théorique

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : contact@ifps-formation.fr

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

PROGRAMME REMISE A NIVEAU SSIAP 3
« CHEF DE SERVICE DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET
D'ASSISTANCE A PERSONNES »

DUREE : 35 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

- * Fiche d'évaluation pratique (une minimum) pendant ou à l'issue de l'enseignement pratique

MODALITES D'EVALUATION CERTIFICATIVE

La présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage.
Dans le cas de défaillance notoire au cours d'un stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau
Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur.

LE COUT DE LA FORMATION

Nous contacter

LIEU DE FORMATION

Adresse : 345 avenue du Général de Gaulle – 92140 CLAMART France

ACCES

Métro ligne 13 Porte de Chatillon - Tramway T6 Mail de la Plaine
Depuis la Gare Saint Lazare ligne L Viroflay rive droite puis T6 direction Chatillon arrêt Mail de la Plaine
Depuis le RER B Massy Palaiseau, Arcueil Cachan Bus 395 et 390

ACCESSIBILITE



- * Référent Handicap : **Monsieur Azie EUSTACHE** , téléphone : 07 61 73 20 10
- * Les conditions d'accueil et d'accès du public en situation de handicaps sont respectées (physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques).
- * Le personnel IFPS en contact avec le public est sensibilisé à l'accueil et à l'accompagnement de ces personnes.
- * Un référent pour les personnes en situation de handicap est déclaré sur le registre d'accessibilité disponible à tout public.

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : contact@ifps-formation.fr

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

**PROGRAMME REMISE A NIVEAU SSIAP 3
« CHEF DE SERVICE DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET
D'ASSISTANCE A PERSONNES »**

DUREE : 35 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

CONTACT

Site internet : www.ifps-formation.fr

